



DELIBERATION N° D.2019.06.20 du Conseil communautaire du 24 juin 2019

Loi Solidarité et renouvellement urbains (SRU). Demande d'exonération pour la commune de Bièvres pour la période triennale 2020-2022.

Date de la convocation : 17 juin 2019
Date d'affichage : 25 juin 2019
Nombre de conseillers en exercices : 82
Secrétaire de séance : Mme Caroline DOUCERAIN
Rapporteur : M. Jean-François PEUMERY

PRESIDENT : M. François DE MAZIERES

Sont Présents :

Mme Laurence AUGERE, M. Michel BANCAL, Mme Coralie BELMER, M. Philippe BENASSAYA, Mme Dorothée BILGER, M. Didier BLANCHARD, Mme Sonia BRAU, M. Philippe BRILLAULT, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Michel CONTE, M. Michel CROUZAT, M. Gilles CURTI, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Olivier DE LA FAIRE, Mme Christine DE LA FERTE, M. François DE MAZIERES, M. Richard DELEPIERRE, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Bruno DREVON, Mme Lydie DUCHON, M. Sébastien DURAND, Mme Juliette ESPINOS, M. Hervé FLEURY, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Liliane HATTRY, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Claude JAMATI, Mme Nathalie JAQUEMET, M. François LAMBERT, M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Géraldine LARDENNOIS, Mme Karin LE MENE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Olivier LEBRUN, Mme Florence NAPOLY, M. Alain NOURISSIER, Mme Magali ORDAS, M. Philippe PAIN, M. Patrice PANNETIER, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, Mme Annick PERILLON, M. Jean-François PEUMERY, Mme Pascale RENAUD, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Richard RIVAUD, M. Alain SANSON, Mme Martine SCHMIT, M. Jean-Christian SCHNELL, M. Pierre SOUDRY, M. Pascal THEVENOT, M. Marc TOURELLE, M. Thierry VOITELLIER, M. Claude VUILLIET, M. Luc WATTELLE.

Absent excusés:

Mme Corinne BEBIN, M. François-Xavier BELLAMY, M. Patrick CHARLES, M. Jean-Marie CLERMONT, M. Benoit DE SAINT SERNIN, M. Laurent DELAPORTE, Mme Marie DENAISON, Mme Magali LAMIR, M. Erik LINQUIER, M. François SIMEONI, Mme Carmise ZENON.
M. Bernard DEBAIN (pouvoir à Mme Lydie DUCHON), M. Olivier DELAPORTE (pouvoir à M. Pierre SOUDRY), M. Philippe DEVALLOIS (pouvoir à M. Jean-Christophe LAPREE), Mme Amélie GOLKA (pouvoir à M. Michel CONTE), Mme Frédérique KIBLER (pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN), Mme Florence MELLOR (pouvoir à M. Jean-Marc FRESNEL), Mme Sylvie D'ESTEVE (pouvoir à Mme Laurence AUGERE), M. Philippe BAUD (pouvoir à Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER), M. Jacques BELLIER (pouvoir à M. Gilles CURTI), Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU (pouvoir à M. Jean-Pierre CONRIE), M. Frédéric BUONO-BLONDEL (pouvoir à Mme Sonia BRAU), Mme Stéphanie BANCAL (pouvoir à M. Claude JAMATI).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.302-5 et suivants du Code de la construction et de l'habitation,

Vu la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains, dite loi SRU,

Vu la loi n° 2013-61 du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social,

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu l'instruction du gouvernement NOR : LHAL1712912J du 9 mai 2017, relative à la mise en œuvre de la procédure d'exemption des communes du dispositif SRU en application de l'article L. 302-5 du Code de la construction et de l'habitation,

Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

La commune de Bièvres souhaite être exonérée pour la période triennale 2020/22 des obligations du dispositif SRU, tel que précisé par les textes réglementaires et législatifs précités, en matière de création de logements sociaux.

La faible constructibilité du territoire, la desserte insuffisante en transports en commun de la commune depuis les bassins d'emploi adjacents, imposent en effet de disposer d'un temps supplémentaire pour atteindre les objectifs finaux fixés par la loi de 25% de logements sociaux d'ici 2025.

La volonté d'atteindre cet objectif à échéance 2025 est au centre de la révision du PLU en cours, et trouve son application dans la volonté que chaque programme inclut 70% de logements sociaux, dans une démarche d'acquisitions foncières volontariste, ou encore dans différentes négociations partenariales (bailleurs, propriétaires ...).

Les objectifs de la période triennale 2017/2019 (75 logements) devraient être atteints à l'unité près.

Les objectifs de la période triennale 2020/2022, plus importants quantitativement, objet de la présente demande de dérogation, nécessitent quant à eux un temps supplémentaire afin d'être atteints, du fait d'importantes contraintes financières, calendaires, en termes de constructibilité, ou de délais d'acquisition.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE

- 1) de proposer la commune de Bièvres au titre du dispositif d'exonération aux obligations de la loi SRU, en termes de création de logements sociaux, pour la période triennale 2020/22 ;
- 2) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer les pièces nécessaires au dossier.

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 58

Nombre de pouvoirs : 13

Nombre de suffrages exprimés : 71 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité par 70 voix , 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Sébastien DURAND.)

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.